Rencontre de la prévention

Cig°

ATELIER COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES

LES BONNES PRATIQUES AUTOUR DE LA COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES





SOMMAIRE

I. Introduction de l'atelier

- > Définition dépôts sauvages
- > Point réglementaire

II. Atelier

- > Consignes de l'atelier
- > Travail sur les 4 axes (35')
- > Restitution succincte





DÉFINITION

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.





RÉGLEMENTATION

Encadré notamment par :

Code de l'environnement → Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés Code pénal → Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui



QUELLES CONSÉQUENCES?

Pollution des sols

Pollution des eaux

Pollution de l'air

Dégradation des paysages



Nuisances olfactives

Nuisances visuelles

Risque d'incendie

Risque de blessures

Risque d'intoxication





4 AXES DE TRAVAIL

EPC / EPI / Vêtements de travail





Prévention des dépôts

Signalisation





Risques spécifiques (biologique et chimique)



CONSIGNES

Quels sont les EPC/EPI/Vêtements de travail à avoir ?

Comment prévenir les dépôts sauvages ?

Quelle signalisation temporaire doit être mise en œuvre et quels sont les équipements des véhicules ?

Quels sont les risques spécifiques et les équipements / consignes appropriés à avoir?



RESTITUTION



QUELS SONT LES EPC/EPI/VÊTEMENTS DE TRAVAIL À AVOIR ?



Gant risque chimique et biologique norme EN 374



Gant risque mécanique norme EN 388



Vêtement haute visibilité adapté aux risques biologique et chimique



Lunette de protection



Chaussures ou bottes de sécurité



Casque (en cas d'utilisation de grue)



Masque FFP3



QUELS SONT LES EPC/EPI/VÊTEMENTS DE TRAVAIL À AVOIR ?

Casque anti-bruit / protections auditives

Pince télescopique

Lunettes de soleil

Combinaisons jetables

Trousse de secours

Bacs de rétention

Sangles dans camion

Hayon

Former à l'utilisation des EPI Entretien des vêtements par la collectivité



Actions de l'autorité territoriale









Solutions alternatives

Faciliter le recours à la réparation pour les particuliers:

- Mettre en place des fonds dédiés au financement de la réparation
- Créer des réseaux de réparation labelisés, les cartographier et mettre à disposition les de réparation en libre accès

Installer des zones de réemploi dans les déchetterie

Sensibiliser le public et les scolaires à la prévention des déchets



COMMUNICATION

Mettre en place un affichage dans les entrées d'immeubles.

Communiquer sur la récupération des appareils (comme les réfrigérateurs) lors de l'achat de nouveaux équipements.

Faire connaître aux habitants la possibilité de donner une seconde vie à leurs équipements en les déposant dans des recycleries.

Mener une campagne de sensibilisation concernant les conséquences des déchets sur l'environnement, en mettant l'accent sur leur longévité et leurs répercussions.

Diffuser des informations relatives aux types de déchets acceptés dans les déchèteries et aux différentes zones de collecte.

Développer une application pour localiser les points de collecte à proximité, fournissant des informations sur les horaires, les jours d'ouverture, etc.

Créer un guide explicatif sur le tri sélectif des déchets.

Mener une campagne d'information concernant les collectes, incluant la localisation des points de collecte, leurs horaires, les jours de ramassage, et les emplacements spécifiques.

Rendre la communication plus conviviale et facile d'accès, notamment en ce qui concerne le tri sélectif.

Lancer des campagnes à thèmes variés auprès des résidents en renouvelant régulièrement les affiches.

Créer une affiche qui combine des informations sur les sanctions en cas de violation des règles de gestion des déchets, ainsi qu'une campagne de sensibilisation.

Diffuser des informations à travers le journal municipal pour communiquer avec les résidents de la commune.

PARTICIPATIONS/MANIFESTATIONS

Promouvoir la sensibilisation des enfants, en particulier lors du tri des déchets en restauration, en les encourageant à participer activement au processus de tri.

Organiser des journées dédiées à la sensibilisation sur la gestion des déchets, sous la forme d'événements ou de manifestations spéciales.

Mener des initiatives de sensibilisation dans les écoles pour éduquer les élèves sur la gestion des déchets.

Créer une journée citoyenne dédiée à la collecte des déchets à travers la ville.

Instaurer des enquêtes auprès de la population pour identifier les diverses problématiques au sein de la ville, telles que le manque de points de collecte, afin de prioriser les actions à entreprendre.

Organiser des réunions avec les bailleurs, les copropriétés et les syndics de copropriété pour sensibiliser à la fois les propriétaires et les locataires aux questions liées à la gestion des déchets.

Mener des campagnes de sensibilisation auprès des entreprises pour promouvoir des pratiques de gestion des déchets plus durables.

Organiser des opérations de collecte de déchets en ville impliquant les élèves pour les sensibiliser à cette problématique.



AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AUX POINTS DE COLLECTE ET AUX DECHETERIES

Modifier les horaires et les jours d'ouverture de la déchetterie pour les rendre plus adaptés et accessibles.

Réaménager les installations pour rendre plus aisé l'accès aux différents points de collecte.

Effectuer des vérifications régulières des points d'accès aux installations de collecte.

Établir des recycleries à proximité des déchetteries

Déployer des déchetteries mobiles pour offrir une plus grande accessibilité à la collecte des déchets.

Instaurer un système de demande spéciale auprès de la mairie pour la collecte des encombrants, notamment à la suite de travaux.

ACTEURS IMPLIQUES DANS LA SENSIBILISATION ET L'APPLICATION DES REGLES

Mettre en place des animateurs pour proposer des informations et des activités liées au compostage, à la collecte des déchets et à la sensibilisation sur les problèmes environnementaux dans la ville.

Désigner des agents municipaux pour assurer la communication et la sensibilisation environnementale.

Faire appel aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour contribuer à la sensibilisation environnementale.

CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUES

Élaborer une cartographie interne des zones à risques de la ville pour faciliter la coordination et l'information en interne.



SURVEILLANCES

Mettre en place une police municipale et renforcer leur rôle sur ce sujet.

Mettre en place une brigade verte ou brigade de l'environnement.

Mettre en place un système de vidéosurveillance au niveau des dépôts récurrents.

Développer une application pour signaler les cas de dépôts sauvages.

ANMENAGEMENT

Mettre en œuvre des nudge, c'est-à-dire des incitations douces, pour encourager des comportements respectueux de l'environnement en matière de gestion des déchets.

Réaménager les voies de circulation, par exemple en créant des pistes cyclables, pour dissuader les dépôts sauvages de déchets et promouvoir un environnement propre.

POLITIQUE

Il est essentiel d'établir une politique municipale dédiée à la gestion des déchets pour orienter les actions, les objectifs et les initiatives de la ville dans ce domaine.



QUELLE SIGNALISATION TEMPORAIRE DOIT ÊTRE MISE EN ŒUVRE ET QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS DES VÉHICULES ?





- Bandes rétroréfléchissantes
- Grue
- AK5 tri flash
- Feu spéciaux
- Gyrophare
- Affichage arrêts fréquents
- Prévoir un emplacement pour les panneaux et cônes



Cône de signalisation K5A à disposer autour du véhicule et du dépôt sauvage





Panneaux AK5 à disposés sur toutes les voies en amont du dépôt sauvage



Amiante



Fibrociment



Bacs et jardinières



Ardoises



Dalles de sols en PVC et colles



Conduits



Colles de faïence et de plinthes



Amiante

Par précaution, tout matériau susceptible de contenir de l'amiante doit être considéré comme amianté

Exceptions

- Matériaux dont le marquage précise sans équivoque une fabrication après 1997
- Plaques en fibrociment dont le marquage mentionne les lettres « NT » ou « N »

Risque important dans flux de gravats ou flux d'encombrants





Amiante

Formation Sous section 4 opérateur encadrant

Voie respiratoire:

- Masque à usage unique FFP3 (limité à 15 min par jour
- Demi masque à cartouche(s) de type P3





Mains:

 Gant à usage unique étanche et compatible avec l'activité



Pieds:

- Surchaussure à usage unique
- Bottes décontaminable







Combinaison à usage unique de type 5, aux coutures recouvertes ou soudées, à capuche, fermée au cou, aux chevilles et aux poignets

Corps entier:



Amiante

Mesures organisationnelles

- > Offrir un service de dépôts d'amiante en limitant les risques
- Limiter les dépôts sauvages (cf. groupe sur la prévention des dépôts)

Exemple : Mise en place d'un marché public pour la collecte ponctuelle d'amiante avec des professionnels du secteur

- > Fournitures des contenants aux usagers avec engagement sur l'honneur
- > Organisation de collectes ponctuelles d'amiante sur rendez-vous par un prestataire
- > Transport et traitement des déchets collectés



Risque biologique

Principal déchet : DASRI (Déchets d'activité de soin à risque infectieux)

Exemple de DASRI

- Matériel piquant ou coupant (seringues, scalpel...)
- Poches de sang
- Boite de Pétri
- Gants souillés

Exemple de maladie :

- Leptospirose
- Tétanos



Le particulier ignore la plupart du temps que les DASRI doivent être conditionnés dans des emballages sécurisés

- Solutions individuelles mises en place par les usagers :
 - Dépôts sauvages
 - Stockage dans des bouteilles ou sacs plastiques



Risque biologique

EPI:

- Vêtement de travail couvrant bras jambes et corps
- Gants norme NF EN 388 (résistant contre abrasion, déchirures, perforations, coupures)

Vaccination





Risque biologique



Que faire en cas d'accident exposant au sang?





Rencontre de la prévention

Cig*

MERCI!

